



République Française
Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de La Bresse

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu Salon d'Honneur de la Mairie, le

lundi 15 novembre 2021 à 20:00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021
- 2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 3) DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-VOSGES (CCHV)
- 4) CREATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT
- 5) CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF A TITRE ASSOCIATIF AVEC L'ASSOCIATION TOP CLUB France - ORGANISATION DE L'EPREUVE CYCLOSPORTIVE « GRANFOND VOSGES »
- 6) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN SOUTIEN A L'ASSOCIATION ECHIQUIER DES HAUTES VOSGES
- 7) ADHESION A LA FEDERATION CITES UNIES FRANCE
- 8) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE CULTUREL ET SOCIAL « CAMILLE CLAUDEL » POUR L'ASSOCIATION LES AMIS DE PFORZHEIM
- 9) AVENANT A LA CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE A INTERVENIR AVEC LA CAF CONCERNANT LES MODALITES D'EXECUTION DU DISPOSITIF « BONUS TERRITOIRE »
- 10) CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE LA JUSTICE, LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES - ADHESION AUX ECHANGES DEMATERIALISES DE DONNEES D'ETAT CIVIL
- 11) AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA BRESSE HOHNECK - INTEGRATION DE BIENS A L'INVENTAIRE
- 12) AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ESF POUR L'EXPLOITATION D'UN JARDIN D'ENFANTS
- 13) APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION EMPHYTEOTIQUE AVEC LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE
- 14) ACQUISITION DE TERRAIN SITUE CHEMIN DES ECORCES (AD 322) - M. RAVELLO/ROCI PARTICIPATIONS
- 15) ACQUISITION DE TERRAIN/VOIRIN JEANNE SITUE ROUTE DE LISPACH
- 16) ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/POIROT MARC - ROUTE DU BRABANT
- 17) OCCUPATION DE TERRAIN COMMUNAL/CONSTRUCTION SUR TERRAIN COMMUNAL : CESSION DE REGULARISATION A MME Annie MOREL
- 18) CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE A MM. POCARD MARION/XOLIN GAËTAN - RAMPE DES CARRIERS
- 19) CESSION DE TERRAIN A BATIR A MME M. FRASCHINI ARNAUD – CHEMIN DU BAMBOIS
- 20) PROTOCOLE D'ACCORD PAR INDEMNISATION FINANCIERE A L'ATTENTION DE M. et Mme CORDOIN DIDIERLAURENT
- 21) BALANCE DE TRANSFERT COMPTABLE ENTRE LA COMMUNE ET LA RME

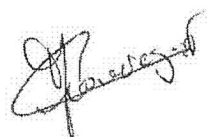
- 22) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL
- 23) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LE SERVICE SCOLAIRE ENTRETIEN DES BATIMENTS :
CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
- 24) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LE SERVICE DES SPORTS - PROLONGATION D'UN
EMPLOI P.E.C. (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE)
- 25) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LE SERVICE VOIRIE SUPPRESSION D'UN POSTE
D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET ET CREATION UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A
TEMPS COMPLET
- 26) QUESTIONS DIVERSES

Chaque élu est invité à venir avec son stylo personnel.

Vous pouvez prendre connaissance plus en détail des questions portées à l'ordre du jour auprès de la Direction Générale des Services de la Mairie et déposer les éventuelles questions orales que vous envisagez d'évoquer -au plus tard 48 heures avant le jour de la séance.

La loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et publiée au JORF le 1er juin prolonge les mesures dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes des collectivités prévues par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 :

Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.[..] Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs.



MARYVONNE CROUVEZIER
2021.11.09 17:07:11 +0100
Ref:20211109_162757_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Maryvonne CROUVEZIER